

En 1982-83, l'ONF a produit 205 films nouveaux, dont 66 dans le cadre d'un programme parrainé par l'État, et 98 aux termes d'un programme de collaboration. Chaque année, des productions de l'ONF sont présentées à de multiples festivals nationaux et internationaux du film.

15.8.2 Téléfilm Canada

Cet organisme, qui s'appelait antérieurement Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, a été fondé en mars 1967 aux fins de promouvoir le développement de l'industrie du long métrage au Canada. En 1983, Téléfilm Canada a reçu pour mission d'administrer un fonds de plusieurs millions de dollars pour établir des programmes à l'intention des entreprises canadiennes de diffusion; il est ainsi devenu l'organisme fédéral chargé du développement de la production des stations privées de télévision et de l'industrie canadienne du film.

Téléfilm ne réalise ni ne distribue des programmes de présentation de films. Dans l'exercice de son mandat, il collabore avec les entreprises privées de production, de distribution et de présentation, et avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux chargés des affaires culturelles.

Le Fonds de développement dont Téléfilm Canada dispose pour la production d'émissions canadiennes a pour objet d'encourager la réalisation d'émissions canadiennes de haute qualité dans le domaine des œuvres dramatiques, des programmes pour enfants et des spectacles de variétés. Plus de \$250 millions ont été destinés à soutenir, dans le secteur privé, les entreprises productrices d'émissions de télévision; en 1983-84, première année d'exploitation du Fonds, celui-ci disposait de \$34 millions, et au cours des années à venir le montant sera porté à \$50 millions, \$54 millions, \$56 millions et \$60 millions.

Téléfilm Canada peut prêter ou investir des sommes pouvant représenter jusqu'au tiers de la part canadienne du budget de toute production jugée comme étant de haute qualité, attrayante pour l'auditoire aux meilleures heures d'écoute, et, si possible, intéressante pour les téléspectateurs d'autres pays.

Pour être admissible à cette aide, l'émission proposée doit respecter les normes de Téléfilm Canada en ce qui regarde le contenu canadien, ainsi que la règle exigeant une garantie par un diffuseur canadien qu'elle sera mise en ondes dans les deux années qui suivent son achèvement. Aux fins du fonds susmentionné, les diffuseurs canadiens agréés sont Radio-Canada et tous les réseaux ou stations privés de télédiffusion qui sont des entreprises canadiennes.

Autres formes d'assistance. Téléfilm Canada offre un programme de développement dans le domaine du scénario, pour encourager les écrivains canadiens à produire des scénarios pour longs métrages et œuvres dramatiques. Un autre programme offre du financement temporaire qui permet aux réalisateurs

de mettre leurs productions en marche avant même que tous les capitaux requis aient été rassemblés. Il existe également un programme d'investissement qui favorise la réalisation de films tenant de la fiction ou du documentaire, à condition que ceux-ci aient un caractère distinctivement canadien.

Coproductions. Le Canada a signé des traités de coproduction avec cinq pays: France, Israël, Italie, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni. Grâce à ces traités, les producteurs de deux pays ou plus peuvent participer ensemble à tout ce qui regarde la création, l'aspect technique et le financement d'une production, tout en bénéficiant des avantages offerts aux productions nationales dans chaque pays, notamment de l'aide directe, des encouragements fiscaux et des systèmes de contingentement.

Téléfilm Canada assume la responsabilité de ces traités et des œuvres réalisées sous leur empire. Il évalue les projets qu'on lui présente et conseille le ministre des Communications au sujet de toutes les coproductions officielles, mais il ne participe pas nécessairement à leur financement. Avant de fournir des fonds, Téléfilm Canada procède à un examen plus détaillé des mérites de la production envisagée.

15.8.3 Statistiques du film

Production. Par suite de l'accessibilité accrue de la vidéotechnologie et de l'importance de la télévision dans l'industrie canadienne du film, la production de bandes vidéo a surpassé la production cinématographique en 1981. Pour la première fois au cours des dernières années, les enregistrements vidéo représentaient plus de la moitié (52 %) de l'ensemble de la production.

Longs métrages commerciaux. En 1981, un total de 561 nouveaux longs métrages ont été distribués aux salles de cinéma. C'est là un recul d'environ 33 % par rapport à 821 en 1980. Les longs métrages d'origine canadienne étaient au nombre de 36, et la plupart ont été mis en marché par des entreprises de distribution contrôlées par des Canadiens. Pour ce qui est du reste, 196 provenaient des États-Unis, 110 de la France, 70 de l'Italie, 54 de Hong Kong, 38 de l'Inde, 23 de l'Allemagne, 13 de l'Angleterre et 21 d'autres pays.

Fréquentation des cinémas. En 1981, au-delà de 85 millions d'entrées dans les salles de cinéma ordinaires ont rapporté aux exploitants des recettes estimées à \$279 millions, tandis que les 11 millions d'entrées dans les cinéparcs produisaient des recettes de \$41 millions. Les Canadiens sont allés à un cinéma ordinaire 3.5 fois par personne en 1981, et ils ont dépensé chaque fois environ \$4.05. Les cinéparcs n'ont été fréquentés que 0.5 fois par personne, mais le montant moyen dépensé chaque fois était supérieur, soit \$5.35.

15.9 Divertissements et loisirs au foyer

Services de communication. Presque tous les Canadiens ont accès à la télévision, à la radio et au